

- ne pas avoir refusé, sans motif raisonnable, un poste dans le cadre du programme PEEJ après avoir accepté d'y participer;
- ne pas avoir résidé au Japon pendant plus de trois ans dans les 10 ans précédant la présentation de la demande de participation.

De plus, les candidats au poste de CRI doivent :

- être vivement intéressés à prendre part à des échanges internationaux;
- avoir une connaissance fonctionnelle du japonais.

De plus, les candidats au poste de PAL doivent :

- s'intéresser à l'éducation et à l'enseignement en général;
- aimer travailler avec des étudiants;
- être déjà qualifiés comme professeur de langues ou avoir fait des études en enseignement de l'anglais langue seconde ou être disposés à faire de telles études.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le traitement des demandes se fait en deux étapes. Les documents accompagnant les demandes sont d'abord examinés par l'ambassade du Japon, puis les candidats retenus sont convoqués à une entrevue à l'ambassade ou au consulat général compétent. On peut généralement présenter une demande à partir du début octobre jusqu'au mois de décembre. Les candidats entrent en fonction à la fin de juillet.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Ambassade du Japon

255, rue Sussex
Ottawa (Ontario)
K1N 9E6

Téléphone : (613) 241-8541
Télécopieur : (613) 241-7415

Consulat général du Japon

600, rue de la Gauchetière ouest
Bureau 2120
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Téléphone : (514) 866-3429
Télécopieur : (514) 395-6000

Consulat général du Japon

Tour de la Banque Toronto-Dominion
Bureau 2702, case postale 10
Centre Toronto-Dominion
Toronto (Ontario)
M5K 1A1

Téléphone : (416) 363-7038
Télécopieur : (416) 367-9392

Consulat général du Japon

1177, rue Hastings ouest, bureau 9001
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 2K9

Téléphone : (604) 684-5868
Télécopieur : (604) 684-6939

Consulat général du Japon

2480, Manulife Place
10180, 101^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 3S4

Téléphone : (403) 422-3752
Télécopieur : (403) 424-1635